

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18-3

Mercredi 28 mars 2018

Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 28 mars 2018 à 19 H.

Étaient présents: M. S. BOCHET, Maire, Mme P. COUPEAU, MM. C. CHEVALIER et D. JEAN, Adjoints, Mmes et MM. E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, A. ORTOLLAND et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.

Absente excusée: Mme K. SCHOUMACKER qui a donné procuration à S. BOCHET.

Absents: JP. BARON, P. GUILLOT, F. PUPPINI et S. PETITDEMANGE.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; E. ECHANTILLAC est élue secrétaire de séance.

1 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2017.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017, qui présente un excédent de clôture en fonctionnement de 338 031,33 €, et un déficit de clôture en investissement de 3 734,80 €.

Décision prise à l'unanimité.

2 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

Décision prise à l'unanimité.

3 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2017.

Sur rapport de Mme COUPEAU, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de résultats suivante: 65 734,80 € sont affectés en réserve, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", pour le financement de l'investissement afin de couvrir le solde d'exécution négatif de l'exercice comptable 2017.

Décision prise à l'unanimité.

4 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2017.

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2018 les taux d'imposition suivants pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (Taxe d'habitation 14,61 %; Foncier Bâti 25,27 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2017 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 203 838 €.

Décision prise à l'unanimité.

Monsieur Lionel RENAUD entre dans la salle.

5 - BUDGET PRIMITIF 2018.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses, report de l'exercice 2017 compris, en section d'investissement à la somme de 175 295,80 € et qui est en excédent en section de fonctionnement de 125 655,53 €.

Avec les reports 2017, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante: Terrains-Bois-Forêts: piste forestière et travaux coupe de bois ONF 7 400 €; Mairie-Services administratifs: équipements divers et informatique 2 000 €; Mairie-Services Techniques: acquisition de petits matériels et rénovation du monument aux morts 7 100 €; Ecole-cantine-garderie: équipements divers et informatiques, rénovation énergétique et acoustique 5 600 €; Salle d'activités: équipements de sécurité et remplacement du matériel cuisine 4 600 €; Halte-garderie: travaux portant sur le bâtiment 12 000 €; Voirie communale et rurale: travaux portant sur l'éclairage public, la création d'un cheminement piétons - étude ENEDIS et études circulation 73 100 €; Environnement-Sécurité: équipements divers 1 000 €;

Décision prise à l'unanimité.

6 - SUBVENTIONS COMMUNALES - Attributions 2018.

Sur proposition de M. JEAN, 4ème Adjoint, le Conseil Municipal décide l'octroi pour 2018 des subventions suivantes: Sou des Ecoles de Curienne: sorties scolaires 450 €; Association « Histoire de Mamamouki 3000 €; Club des Aînés ruraux du Mont St Michel de Curienne 400 €; ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet 616 €; Groupement d'employeurs à vocation de remplacement agricole Savoie Centre 250 €; La Culturienne (dont 100 € pour la manifestation Festifoin) 900 €; Banque alimentaire de Savoie 100 €; Les restaurants du coeur et relais du coeur 50 €; FRAPNA Savoie 50 €; Karaté Club La Ravoire 200 €; Comité du Souvenir Français 50 €; Association Les anciens d'AFN 50 €; Association «Lo Balorians » - Compagnie de Théâtre (section enfants)100 €; Les chemins de Saint-Michel en Savoie 50 €; Ecole de Musique « Onde & Notes 200 €; Foyer socio-éducatif du collège Jean Mermoz 100 €; Jeunes Agriculteurs de Savoie 160 €.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Le Maire, S. BOCHET



La Secrétaire de séance, E. ECHANTILLAC

